

MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ - ADMISSION EN 2^{DE} PRO

OBJECTIF


Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier...), de la sécurité civile (protection civile ...) et de la sécurité privée.

PUBLIC CONCERNE

Exclusivement les élèves de 3^e domiciliés dans l'académie de Créteil disposant de bonnes conditions physiques et en mesure de répondre aux exigences de la formation.
Pour une demande d'entrée en 1^{re} pro, prendre contact avec le ou les établissements d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
 - Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.
- Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le**  **récépissé de la demande faite sur internet**. L'extrait du casier judiciaire est à fournir au plus tard le jour des tests.

cf.
calendrier
fiche 15-1

À réception des avis

- Confirmation des choix dans le cadre du Service en Ligne Affectation (SLA) pour les élèves déclarés admis ou inscrits en liste complémentaire.

À partir du
10 mai

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Information et constitution du dossier de candidature

- Dossier à compléter pour les candidats intégrant obligatoirement l'avis motivé du chef d'établissement.
- Communication des dates des réunions d'information organisées par les établissements d'accueil.
 - **La présence à cette journée constitue une étape importante du parcours de candidature.**

cf.
calendrier
fiche 15-1

Vérification dans Affelnet-Lycée après réception des avis

- **Élèves admis : saisie du vœu en rang 1** pour entériner l'admission en accord avec les représentants légaux.
- **Élèves inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu de 2^{de} pro métiers de la sécurité et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.
- **Élèves non admis** : reprise du dialogue avec les représentants légaux pour que d'autres vœux soient formulés.

Dès le
29 mai

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Réunion d'information

- Organisation d'une réunion d'information concernant les exigences et les spécificités de cette formation.

Modalités d'organisation des entretiens

- Prérecrutement : entretiens suivi de tests sportifs, donnant lieu à un avis motivé sur le dossier de l'élève.

cf.
calendrier
fiche 15-1

À partir du
22 avril

Transmission des avis aux établissements d'origine


- Justifier obligatoirement les avis « refusé ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

17 mai
dernier
délai

Transmission des avis au SAIO (cf. tableau Excel – onglet 2^{de} – onglet 1^{re})

- Envoi de la liste des candidats avec les avis formulés à l'issue du prérecrutement, pour information.

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. tutoriel : module « travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de la sécurité. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **la candidature de l'élève ne pourra pas être validée dans Affelnet-Lycée.**
- 

À partir du
29 mai

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour principal Affelnet-Lycée.